tout à fait absurde au point de vue historique. En en lisant le titre et le sous-titre, on s'imagine que le poëte a dû mettre en scène et stigmatiser l'infâme trahison dont Guerrero a été victime ; pas du tout, c'est Guerrero qui est le traître et l'infâme, on ne devinerait jamais pourquoi : pour avoir porté les armes contre Bolivar ! Que vient faire ici le nom du libérateur de la Colombie, avec qui Guerrero n'a jamais eu le moindre rapport, si ce n'est qu'il tenta dans son pays ce que Bolivar eut le bonheur d'effectuer dans le sien ? En accolant au nom de Guerrero l'épithète de traître, M. Legouvé s'est fait l'écho du parti sous lequel le libérateur du Mexique a succombé et l'apologiste des honteux moyens employés pour se défaire de lui. C'est travestir odieusement l'histoire, et nous aimons mieux croire que M. Legouvé l'ignorait.

GUERRERO (Théodore), littérateur espagnol, né à la Havane en 1824. Il suivit la carrière du barreau, et devint plus tard chef de section au ministère des travaux publics. Il se fit d'abord connaître comme auteur dramatique et, parmi les pièces qu'il a données au théâtre, nous citerons un drame : *Blessé au cœur*, et plusieurs comédies : *Sois dans le doute ; Intrigues de salon ;* la *Loi de la fourberie ; le* XVIIIe *et le* XIXe *siècle ; Laide et pauvre*, etc. On lui doit encore : *El Quita-pesares*, bibliothèque burlesque ; l'*Album d'un fou*, revue satirique ; *Essai critique sur la vie de l'ex-ministre Bravo Murillo ; Dictionnaire philosophique de l'amour et des femmes ; Totum revolutum*, recueil de poésies ; enfin plusieurs nouvelles, telles que : une *Histoire du grand monde ;* l'*Anatomie du cœur*, souvent rééditée ; l'*Echelle du pouvoir ; Carlo Broschi*, etc. Il a, en outre, collaboré à plusieurs journaux de l'Espagne et de la Havane et rédigé pendant plusieurs années la feuille politique *El Estado*, qui a continué de paraître à Madrid.

GUERRIC, prédicateur belge, né à Tournay, mort vers 1155. Il quitta, en 1131, sa ville natale, où il était chanoine, pour se rendre à Clairvaux afin d'y entendre saint Bernard. Bientôt après, il y embrassait la vie monastique, et lorsque, en 1138, Humbert, abbé d'Igni, se démit de ses fonctions, ce fut lui que saint Bernard désigna pour le remplacer. On a de lui des sermons où l'on trouve des pensées neuves, des traits sublimes, et qui sont généralement écrits d'une manière claire, solide et touchante. Ces sermons ont été publiés, pour la première fois, sous le titre de : *G. Guerrici, abbatis Ignacensis, sermones antiqui, eruditionis et consolationis pleni* (Paris, 1539, in-8°). Une traduction française, accompagnant ce texte, en a été donnée en 1574. On lui attribue des commentaires sur diverses parties du Nouveau Testament, etc.

GUERRIER, IÈRE adj. (ghè-rié — rad. *guerre*). Qui a rapport à la guerre : *Exploits* GUERRIERS. *Expédition* GUERRIÈRE. *C'est une dépravation de goût de préférer le récit des actions* GUERRIÈRES *au récit des actions équitables.* (Bayle.) *L'éloquence tient lieu de la musique* GUERRIÈRE, *elle précipite les âmes contre le danger.* (Mme de Staël.) ‖ Qui aime la guerre, qui est porté à la guerre ou habile à la guerre : *Il n'y a jamais que la guerre et les combats effectifs qui fassent les hommes* GUERRIERS. (Rollin.) *Les rois* GUERRIERS *ne sont jamais des rois libéraux.* (T. Delord.)

— Substantiv. Homme ou femme de guerre ; celui, celle qui fait, qui aime la guerre ; soldat : *Le spectacle épouvantable du carnage n'endurcit point le véritable* GUERRIER. (J. de Maistre.)

— Antiq. égypt. *Caste des guerriers*, Caste des propriétaires et défenseurs du sol, à laquelle le roi appartenait.

— Ornith. Nom vulgaire des frégates, genre d'oiseaux palmipèdes.

— **Syn. Guerrier, belliqueux, martial, militaire.** V. BELLIQUEUX.

— **Antonyme.** Pacifique.

GUERRIER (Philippe), général haïtien, né au Dondon (Saint-Domingue) vers 1773, mort en 1845. Il appartenait à la race nègre. Il prit part aux premiers mouvements de la colonie en 1791, servit tour à tour sous Toussaint Louverture, Dessalines et Christophe ; devint général de division, fut élu président d'Haïti, en 1844, par le parti modéré, eut à réprimer des troubles graves, et se montra impitoyable envers les démocrates.

GUERRIER DE DUMAST (Auguste-Prosper-François, baron), littérateur français. V. DUMAST.

GUERRIER DE HAUPT (Charles-Adrien), grammairien et littérateur français, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) le 22 novembre 1807. Après avoir fait sa rhétorique, sa philosophie et commencé ses études théologiques au séminaire de Chartres, il entra, en 1826, dans l'enseignement, et fut successivement professeur de classes élémentaires et de quatrième aux colléges de Châteaudun et de Chartres et au collége libre de Terminiers. Venu à Paris, à la fin de 1830, pour y étudier la médecine, il suivit pendant une année les cours de la Faculté, puis il prit, en 1831, la direction d'une institution à Paris. De 1837 à 1849, M. Guerrier de Haupt dirigea successivement les écoles normales d'Auch, d'Evreux, d'Amiens et de Châlons-sur-Marne. En 1850, il rentra dans l'enseignement libre, et y continua sa carrière, soit comme chef d'institution, soit comme professeur. Les cours de langue française qu'il fit à Paris, pendant plusieurs années, à l'Association philotechnique et à la Société pour l'instruction élémentaire, étaient fréquentés par un grand nombre d'auditeurs et d'auditrices.

Outre un grand nombre d'articles sur des questions de pédagogie, d'enseignement, d'administration scolaire, de critique littéraire, etc., insérés dans divers journaux, notamment dans l'*Instituteur de l'académie d'Amiens* (1840-1845) ; dans l'*Ecole normale*, le *Journal des instituteurs*, le *Journal général de l'instruction publique*, etc. (1860-1866), M. Guerrier de Haupt a publié de nombreux et importants travaux, qui lui ont conquis une place des plus honorables parmi les écrivains pédagogiques et les grammairiens de notre temps. Il fit paraître son premier travail grammatical sous la forme de *Douze tableaux*, pour les écoles d'enseignement mutuel et d'enseignement mixte (Auch, 1838, in-fol.) ; puis il publia successivement : *Nouveau cours de grammaire française, d'après les principes de l'Académie* (Amiens, 1840), recueil de leçons pour les élèves maîtres ; un *Abrégé* de cet ouvrage à l'usage des écoles élémentaires (1841) ; *Grammaire élémentaire* (1861), première partie d'un *Cours classique et raisonné de la langue française ; Grammaire syntaxique et complémentaire* (1864), seconde partie du *Cours*, ouvrage que les professeurs, les écrivains et les gens du monde peuvent consulter avec le plus grand fruit ; *Dictée grammaticale* (1865), livre approuvé, ainsi que les deux précédents, par le conseil supérieur de perfectionnement du ministère de l'instruction publique ; *Manuel d'examen grammatical* (1870), recueil de dictées littéraires accompagnées de questions d'examen et de réponses raisonnées sur les difficultés de la langue, à l'usage des aspirants et des aspirantes au brevet de capacité, ouvrage adopté par les écoles municipales de la Seine. Enfin, M. de Haupt a fondé, en 1867, l'*Union des instituteurs*, journal qu'il rédigea presque seul jusqu'au moment où cette publication fut interrompue par les déplorables événements de l'année 1870. On reconnaît dans ce journal pédagogique l'expérience consommée d'un homme qui a passé sa vie dans l'enseignement.

GUERRIER DE HAUPT (Mlle Marie), femme de lettres française, née à Paris, fille du précédent. Douée d'une vive intelligence, elle montra de très-bonne heure un goût décidé pour l'étude, et s'adonna d'abord à la poésie. Parmi les pièces qu'elle composa, les unes parurent dans l'*Union des poëtes ;* d'autres furent dites par elle, avec un plein succès, dans des réunions publiques, notamment à l'Athénée des arts et belles-lettres de Paris. Nous citerons, entre autres : *Grand-père et petits-enfants ;* la *Femme bas-bleu et la femme poëte ; Dévouement ;* l'*Amour du travail.* A partir de 1863, Mlle Marie de Haupt négligea la poésie pour écrire des livres d'éducation et d'étrennes, ainsi que des romans, également remarquables par la pureté du style, par l'élévation des pensées et par l'exquise délicatesse des sentiments. Parmi les productions qui ont fait connaître et aimer le nom de Mlle de Haupt dans le monde enfantin, nous citerons particulièrement : les *Métamorphoses d'une poupée ; Fernand, le Roi des tapageurs ;* l'*Histoire des sept poupées ; Miss Prétention ;* le *Capitaine Henriette ;* les *Moustaches du chat*, etc. Des travaux plus importants, des romans, des études de mœurs françaises et étrangères, ont fait apprécier le talent de cet écrivain à la plume féconde par des lecteurs plus sérieux. Tels sont : *Marthe* et le *Roman d'une mère*, qui ont été traduits en italien et reproduits en feuilleton par la *Gazette de Florence ; Forte par la foi ;* la *Sœur de Jeanne-Marie ;* les *Défauts de Gabrielle ;* le *Chevalier de Nanjac ;* le *Serment de Jean Maclou ;* le *Bonheur et l'argent* (1871), roman traduit en anglais par un des écrivains les plus populaires de la Grande-Bretagne. Le premier de ces ouvrages, *Marthe*, a été couronné par l'Académie française, qui a décerné à l'auteur un prix Montyon de 2,000 francs, dans la séance du 8 août 1872. Dans son rapport, le secrétaire perpétuel, M. Patin, disait de ce livre : « Au mérite de la conception s'en ajoutent d'autres, qui ont déterminé le choix de l'Académie : une fable naturelle et, dans sa simplicité, attachante ; des observations, des réflexions d'une habituelle justesse, un style d'une élégance sans apprêt. » Enfin, on doit à Mlle Guerrier de Haupt plusieurs traductions de romans anglais, et un grand nombre d'articles et de nouvelles, publiés soit sous son nom, soit sous des pseudonymes, dans la *Semaine des familles*, l'*Union des instituteurs*, le *Journal des instituteurs*, l'*Illustration*, le *Magasin du foyer*, la *Revue du monde catholique*, le *Moniteur des dames et des demoiselles*, la *Semaine des enfants*, *Cendrillon, etc.*

GUERRINO (Thomas), mathématicien italien, né à Milan au commencement du XVIIe siècle. Sa famille n'était pas riche, et, quoiqu'il eût voulu consacrer sa vie à l'étude des sciences mathématiques, pour lesquelles il montrait des dispositions particulières, il fut obligé, pour vivre, d'entrer dans le corps des hallebardiers de la ville. Cependant, il employa tous ses moments de loisir à étudier seul les livres de mathématiques qui tombaient entre ses mains ou qu'il achetait avec les économies qu'il pouvait faire, et il acquit ainsi des connaissances solides qui lui permirent de publier à son tour des ouvrages dont le succès fut très-grand. Nous citerons, entre autres, un *Traité d'arpentage* et des *Traités de géométrie et de géodésie*, en italien (Milan, 1663 à 1668).

GUERROIS (Marie-Nicolas DES), écrivain et théologien français. V. DESGUERROIS.

GUERROYANT, ANTE adj. (ghè-roi-ian ou ghè-ro-ian, an-te — rad. *guerroyer*). Qui aime à guerroyer, à faire la guerre : *Etre d'humeur* GUERROYANTE. *Une fois, mes goûts* GUERROYANTS *faillirent me coûter cher.* (Arago.)

GUERROYER v. n. ou intr. (ghè-roi-ié ou ghè-ro-ié — rad. *guerre.* Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je guerroie, tu guerroieras*). Faire la guerre, se livrer à la guerre : *Aimer à* GUERROYER. *Ne faire que* GUERROYER.

GUERROYEUR s. m. (ghè-roi-ieur ou ghè-ro-ieur — rad. *guerroyer*). Celui qui aime à guerroyer : *Un* GUERROYEUR *incorrigible.*

GUERRY (André-Michel), statisticien français, né à Tours en 1802. Après avoir achevé ses études de droit à Poitiers, il se rendit à Paris, où il se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats ; mais il ne tarda pas à déserter le barreau pour s'occuper de statistique, et, désireux de donner à ses travaux un caractère d'exactitude véritablement scientifique, il ne recula devant aucune étude, aucun voyage. M. Guerry a inventé l'*ordonnateur statistique*, machine destinée à abréger les calculs, à faciliter la classification des éléments numériques. Il est devenu membre correspondant de l'Institut et membre honoraire de la Société de statistique de Londres. On doit à ce consciencieux savant : *Sur les anciens chants populaires du Poitou*, curieux mémoire accompagné de notations musicales, qui a paru dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France* (1830) ; *Statistique comparée de l'état de l'instruction et du nombre des crimes dans les divers arrondissements des cours royales et des académies universitaires de France* (1829), en collaboration avec Balbi, le premier travail qui ait paru sur cet intéressant sujet ; *Mémoire sur le rapport des phénomènes météorologiques avec la mortalité pour différentes maladies* (1831), dans les *Annales d'hygiène ; Mémoire sur la fréquence du pouls chez les aliénés, considérée dans ses rapports avec les saisons, les phases de la lune, l'âge, etc.* (1832), avec Mitivié et Leuret ; *Recherches statistiques sur l'influence de l'instruction sur la criminalité* (1833), insérées dans la *Revue encyclopédique ; Recherches statistiques sur les dimensions du crâne de l'homme sain, de l'aliéné et du criminel, d'après les observations faites dans les hospices de Charenton, de Bicêtre, etc.* (1845) ; *Essai sur la statistique morale de la France* (1833), ouvrage couronné par l'Académie des sciences ; *Statistique morale de l'Angleterre comparée avec celle de la France* (1864, in-fol., avec 17 planches), son ouvrage capital, fruit de vingt années de patientes recherches en France et en Angleterre. Les *cartes* qui accompagnent cet important travail avaient valu, en 1861, à M. Guerry, le prix de statistique décerné par l'Académie des sciences.

GUERSANS (Julien, dit **Caye-Jules** DE), et non **GUERSENS**, comme l'écrivent certains biographes, auteur dramatique français, né à Gisors en 1543, mort à Rennes en 1583. Grâce à une mémoire prodigieuse, fort admirée de ses contemporains, il joignit à la connaissance des langues anciennes celle de la plupart des langues modernes, et acquit une réputation qui lui valut d'être pensionné par le roi. Dans un voyage qu'il fit à Poitiers, Guersans devint amoureux de la belle et savante Catherine Desroches ; mais ayant perdu l'espoir de se faire aimer d'elle, il revint à Paris, se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne et s'établit à Rennes, où il remplit par la suite la charge de sénéchal. Guersans est l'auteur de *Panthée, tragédie prise du grec de Xénophon* (Poitiers, 1571, in-4°), dont il voulut faire honneur à Mlle Desroches ; de *Tobie*, tragi-comédie, et d'une *Bergerie* à six personnages (Paris, 1579, in-4°), pièces qui ont paru sous le nom de cette femme auteur. Il avait en outre composé des poëmes sur des sujets plaisants, des discours, etc., qui n'ont pas été publiés. « Ses vers latins et français, dit Scaliger, sont de moyenne étoffe et *longe inferiores* à ceux de Sainte-Marthe ; mais ce qui les fait trouver bons, c'est l'invention et l'air qu'il leur laisse en les prononçant. » De son côté, Baillet nous apprend que « c'était un poëte assez mauvais, peu estimé de ses contemporains. Sa façon était singulière et même cynique, si on en juge par son poëme intitulé les *Cornus*, dans lequel on trouve un éloge des cocus et du cocuage. » Guersans était extrêmement vaniteux et bouffi d'orgueil. Il substitua à son prénom de Julien les prénoms de César et ne signa plus que Caius-Julius ou Caye-Jules.

GUERVILLE (Paul DE), auteur dramatique français, né à Sedan (Ardennes) en 1798, mort en 1865. Il abandonna la carrière administrative pour composer des pièces de théâtre, soit seul, soit en collaboration. Parmi ses œuvres, dont aucune n'a obtenu un succès marqué, nous citerons : *Une leçon d'actrice*, comédie (1842) ; *Jean de Bourgogne*, drame (1843) ; *Jean de Nivelle* (1844), avec Tournemine ; *Pauvre aveugle !* drame (1844) ; *Catherine de Médicis*, drame ; les *Exilés de Florence*, drame (1846) ; les *Trois rivaux* (1847) et *Deux paires de lunettes*, vaudevilles (1848).

GUÉRY, lac de France (Puy-de-Dôme), à 4 kilom N. des bains du Mont Dore, entouré de vastes pâturages. Il en sort une rivière très-abondante. Il est alimenté par une chute d'eau très-pittoresque, bordée d'arbres et formée par un torrent qui descend du Puy-Gros et de la Banne-d'Ordanche, deux montagnes très-élevées d'où l'on découvre un beau panorama.

GUERZE s. m. (ghèr-ze). Métrol. Mesure de longueur employée chez les Perses, qui distinguent le *guerze royal*, valant 0m,7165, et le *guerze commun*, 0m,6303.

GUESBA s. f. (guè-sba — mot ar.). Musiq. Sorte de grosse flûte en roseau, qui est en usage dans toute l'Afrique du nord : *En Algérie, la* GUESBA *forme, avec le bendir, ce qu'on appelle la musique des habitants de la tente.*

GUESCLIN (Bertrand DU), connétable de France. V. DU GUESCLIN.

GUESDE s. f. (ghè-sde). Syn. de GUÈDE.

GUESLE (Jean et Jacques DE LA), magistrats français. V. LA GUESLE.

GUESLIN s. m. (ghè-slain). Mar. Câble de moyenne grosseur, qui sert à remorquer les navires.

GUESSARD (François), érudit et archéologue français, né à Passy, près de Paris, en 1814. Il suivit les cours de l'École des chartes, à laquelle il a été attaché par la suite en qualité de répétiteur, et il est devenu membre de la commission des travaux historiques. M. Guessard a fait paraître : *Grammaires romaines inédites du* XIIIe *siècle* (1839) ; *Dictionnaire des principales locutions de Molière* (1844), couronné par l'Institut ; *Grammaires provençales* (2e édit., 1858). On lui doit en outre diverses éditions d'ouvrages dans la collection des *Mémoires publiés par la Société de l'histoire de France*, la publication des *Anciens poëtes de la France* (1862 et suiv.), et des *Examens critiques* de divers ouvrages d'archéologie et de linguistique. M. Guessard a succédé, en 1867, à M. Munck, comme membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

GUET s. m. (ghè — du germanique : ancien haut allemand *wahta*, veille ; allemand moderne *wacht*, guet, garde ; de la racine sanscrite *vag, vakh*, aller, marcher, d'où aussi le latin *vigilo*, veiller). Surveillance active, action d'épier, d'observer : *Etre au* GUET. *Se mettre au* GUET. *Faire le* GUET. *Avoir l'œil, l'oreille au* GUET. *Aie l'œil au* GUET, *Nérine, et prends bien garde qu'il ne vienne personne.* (Mol.)

On avait mis des gens au *guet*,
Qui, voyant sur les eaux flotter certain objet,
Ne purent s'empêcher de dire
Que c'était un puissant navire.
LA FONTAINE.

— Par ext. Patrouille ou sentinelle chargée de faire une surveillance de nuit : GUET *à cheval.* GUET *à pied. Poser le* GUET. *Relever le* GUET. *Rencontrer le* GUET. *Etre pris par le* GUET.

Sur la bonne foi seule on vit en assurance,
Et le *guet* ne fait point le calme de nos bois.
CHAULIEU.

— *Mot du guet*, Mot convenu que l'on communiquait à ceux qui faisaient le guet, pour qu'ils pussent se faire reconnaître de qui de droit. On dit aujourd'hui *mot d'ordre.* ‖ Dans le langage commun, Mot convenu entre certaines personnes, dans un but analogue :

Gardez-vous, sur votre vie,
D'ouvrir que l'on ne vous die,
Pour enseigne et *mot du guet*,
Foin du loup et de sa race !
LA FONTAINE.

— Féod. *Droit de guet* ou *guet et garde*, Droit en vertu duquel le seigneur exigeait que ses sujets fissent la garde autour de son château ou lui payassent une redevance annuelle.

— Hist. mil. *Chevalier du guet*, Chef du guet, commandant des archers du guet.

— **Encycl.** Hist. Depuis un temps immémorial, la sûreté de la ville de Paris fut garantie par des gardes et des patrouilles de nuit, qu'on appelait le *guet.* Dès l'an 595, Clotaire II avait établi le *guet* de nuit formé des habitants de chaque quartier. Charlemagne avait renouvelé l'ordonnance, en infligeant une amende de 4 sols à ceux qui manqueraient à ce devoir. Mais cette institution fut surtout fixée par l'ordonnance du roi Jean ; les hommes du *guet* devaient veiller à la sûreté de la ville, à celle des reliques de la Sainte-Chapelle du palais, des corps et personnes des rois, des prisonniers détenus au Châtelet, des bourgeois, biens et marchandises de la ville. Ils devaient porter secours dans les incendies, très-fréquents alors, à cause des maisons construites en bois ; prévenir les meurtres, enlèvements et autres entreprises criminelles. Chaque métier devait faire le *guet* une fois toutes les trois semaines ; si un artisan manquait, les clercs du *guet* mettaient à sa place un homme qu'il était obligé de payer. C'était une institution purement civile, dans le genre de notre garde nationale, ce qui explique les nombreuses railleries dont cette honorable institution fut pendant longtemps le point de mire, et le peu de respect qu'elle inspirait aux tapageurs nocturnes et aux malfaiteurs. Aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, rosser le *guet* était devenu le passe-temps favori des jeunes seigneurs de la cour, heureux de berner ces malheureux bourgeois, vêtus malgré eux du heaume et du pourpoint de buffle.

A côté de ce *guet*, entièrement civil, les rois en avaient établi un autre tout militaire, qui était commandé par le chevalier du *guet* et entretenu avec les deniers royaux. Cette troupe se composait de 20 sergents à cheval et de 40 sergents à pied. Toutes les nuits, le chevalier du *guet* parcourait les rues de Paris, à la tête de ses 60 sergents, et visitait les divers postes du *guet* bourgeois. Le chevalier du *guet* avait 10 sous parisis de gages par jour, les sergents à cheval avaient 2 sous et les sergents à pied 12 deniers parisis. Outre le chevalier, il y avait deux clercs ou greffiers du *guet*, qui dressaient les rôles de la compagnie, avertissaient les gens de métiers dont le tour était venu de faire le *guet.* Les artisans étaient exemptés du *guet* si leurs femmes étaient en couches, s'ils avaient été saignés dans le jour, si leur commerce les avait obligés à sortir de la ville et, enfin, s'ils étaient sexagénaires.

Voici comment on distribuait les hommes du *guet :* 6 au guichet extérieur du Châtelet, 6 autour des murs de cette forteresse, 6 dans le palais de la Cité, pour garder les reliques de la Sainte-Chapelle ; le reste, en pareil nombre, aux piliers de la Grève et aux divers carrefours de la ville.

Le chevalier du *guet* était toujours choisi parmi les personnes d'une naissance distinguée. Dans une assemblée des grands officiers de la couronne, tenue à Clichy en 1445, Charles VII ôta de son cou le ruban de soie noire auquel était suspendu l'ordre de l'Etoile, en or, et en décora le chevalier du *guet*, ordonnant que lui seul désormais et ses archers, tant à pied qu'à cheval, porteraient sur leurs casaques, tant devant que derrière, une étoile blanche. A la charge de chevalier du *guet* étaient attachées des prérogatives extraordinaires : celui qui en était revêtu pouvait entrer chez le roi à toute heure, même en bottes ; il lui rendait compte directement de ce qui se passait dans la ville et prenait ses ordres de sa propre bouche. Le dernier chevalier du *guet* fut Choppin de Goussangri, mort en 1733. Le roi ne jugea pas à propos de lui donner un successeur, et fit rembourser sa charge à ses héritiers.

Dans une pièce qui relate l'entrée de Charles IX à Paris, on trouve le passage suivant sur l'habillement du chevalier du *guet* et de ses hommes : « Après le corps de la ville, représentant le pouvoir municipal, venait le Châtelet, représentant le pouvoir royal. La marche s'ouvre par la compagnie du chevalier du *guet*, forte de 150 hommes, reconnaissables à l'étoile qu'ils portent sur la poitrine et sur le dos. D'abord les 100 arquebusiers, fifres et tambours en tête, conduits par un lieutenant, marchant sur cinq de rang, le morion en tête et vêtus de mandilles de broderies aux couleurs du roi. Puis le chevalier du *guet*, le sieur Testu, armé d'une riche cuirasse et portant par-dessus une casaque de velours cramoisi, chamarrée de cordons d'argent, s'avance entouré de ses pages et de ses laquais, et suivi de 50 arquebusiers à cheval, tous bien armés et bien montés, portant des saies brodées, semblables à celles des gens de pied, mais plus riches. »

Au commencement du XIVe siècle, le roi acquit, dans le champ Perrin Gasselin, au quartier Sainte-Opportune, une maison pour y loger le chevalier du *guet*, qui se trouvait ainsi à la fois près du Châtelet et au centre du quartier le plus populeux et le plus sujet aux émeutes. Ce quartier était, en effet, habité surtout par cette terrible corporation des bouchers, qui joua le premier rôle dans les dissensions civiles qui eurent lieu pendant la captivité du roi Jean et sur la fin du règne de Charles VI. L'entrée d'honneur de l'hôtel du chevalier du *guet* s'ouvrait dans la rue Perrin-Gasselin, disparue naguère sous le marteau des démolisseurs. L'hôtel du chevalier du *guet* vient également de disparaître avec tous les souvenirs qu'il rappelait.

GÜET (Charlemagne-Oscar), peintre de genre, né à Meaux en 1801. Elève de Gros, il fit les études préparatoires exigées pour la grande peinture et débuta aux Salons de 1819 et des années suivantes, sans grand éclat, par quelques pages historiques. Une série de voyages qu'il entreprit alors le détourna de cette voie, qui n'était pas la sienne ; il visita le nord de la France, la Hollande, la Suisse, poussa jusqu'en Italie, puis parcourut la Grèce et la Turquie, faisant partout sur nature des études de types, de costumes et de paysages qu'il traduisit en de nombreuses aquarelles d'une grande vivacité d'impression. Ce voyage pittoresque modifia profondément son talent. En 1822, il exposa un *Corps de garde de cuirassiers* qui fut remarqué ; puis, aux Salons suivants : le *Parc aux huîtres*, le *Pêcheur de Granville, Cueillons la rose au matin de la vie, Matelots normands et bretons*, le *Cacolet*, les *Caresses d'une mère*, les *Apprêts du bal*, la *Sieste*, le *Narghilé*, le *Magnolia* (scènes de la vie orientale) ; *Une faute*, la *Sortie du bain*, etc., etc., petites toiles pleines d'humour et d'esprit d'observation, d'une touche facile, d'une couleur agréable et harmonieuse. M. Güet a été moins heureux dans certains petits tableaux de genre qui ne sont que des illustrations de romans, telles que *Phœbus chez Mme de Gondelaurier* et la *Esmeralda chez la Falourdel*, compositions inspirées par *Notre-Dame de Paris.* Citons encore le *Retour des champs*, le *Retour du marché*, la *Fontaine*, costumes suisses ; le *Joueur d'orgue*, le *Retour du petit Savoyard*, les *Jeunes matelots jouant aux cartes*, types populaires rendus d'une façon intéressante ; ces dernières compositions sont des aquarelles. M. Güet, bien dépassé depuis comme peintre de genre, eut, en son temps, une véritable originalité. Il reçut une médaille d'or en 1822, une première médaille en 1839, et, en 1846, le ruban de la Légion d'honneur.

GUET (Jacques-Joseph DU), théologien et moraliste français. V. DUGUET.

GUÉTABLE adj. (ghé-ta-ble — rad. *guet*). Féod. Soumis au droit du guet dans un château, ou à la redevance qui en tenait lieu : *Vassal* GUÉTABLE.

GUET-APENS s. m. (ghè-ta-pan — de *guet*, et du vieux fr. *apens*, attention, réflexion). Embûche perfidement dressée contre quelqu'un, pour nuire d'une manière grave à sa personne : *Dresser un* GUET-APENS. *Tomber dans un* GUET-APENS. *Etre tué dans un* GUET-APENS.

— Fig. Dessein prémédité de nuire : *Le* GUET-APENS *est considéré en justice comme circonstance aggravante. Par l'égoïsme de l'homme, la civilisation est devenue une guerre de surprises et de* GUET-APENS. (Proudh.)

— **Encycl.** Jurispr. Le *guet-apens*, de même que la préméditation, constitue une circonstance aggravante du crime de meurtre ou homicide volontaire, ainsi que du crime ou délit de coups et blessures. Ces deux circonstances accessoires et aggravantes ne doivent pas toutefois être confondues. La préméditation consiste dans le dessein criminel formé avant l'action, dans la préexistence, en un mot, de l'intention coupable à la perpétration du crime, de quelque manière et par quelques actes que cette intention se soit manifestée. Le *guet-apens* consiste uniquement dans l'acte de s'embusquer pour attendre la victime ; il n'est pas douteux néanmoins que le *guet-apens* suppose et comporte de soi l'antériorité du mauvais dessein, c'est-à-dire la préméditation. Mais la réciproque ne serait point vraie. Il ne peut y avoir *guet-apens* sans préméditation, mais il peut y avoir préméditation sans *guet-apens.* C'est de cette inhérence forcée de la préméditation au *guet-apens* que les anciens légistes tirent l'étymologie du mot.

Le *guet-apens* était, en effet, traité avec une extrême rigueur par notre ancienne jurisprudence criminelle. Il était de règle qu'il constituait un cas prévôtal, c'est-à-dire jugé et condamné sans appel par le juge de la prévôté. Le meurtre accompagné de *guet-apens*, outre qu'il était puni de mort, comme il l'est encore aujourd'hui, était de plus un crime irrémissible et non graciable, suivant les dispositions des anciennes ordonnances.

Dans l'état actuel de notre législation, le *guet-apens* aggrave la criminalité du meurtre et, en conséquence, la pénalité dans une formidable proportion. Le meurtre simple est l'homicide volontaire, c'est-à-dire commis avec l'intention actuelle de donner la mort, mais sans que cette intention préexistât à l'acte criminel ; il est puni des travaux forcés à perpétuité. Accompagné des circonstances de la préméditation ou du *guet-apens*, il prend le nom d'*assassinat* et il est puni de mort (art. 302 du code pénal). Il est indifférent, du reste, que ces deux circonstances aggravantes se produisent simultanément ou qu'une seule des deux existe ; la peine capitale est encourue dans les deux cas. Toutefois, nous avons déjà remarqué que, si la préméditation peut exister sans *guet-apens*, le *guet-apens* ne va pas sans la préméditation, et que, par conséquent, où il y a *guet-apens*, nécessairement la préméditation existe. Cette vérité élémentaire a été affirmée par un arrêt de la cour de cassation du 4 juin 1812. Un jury, saisi d'une accusation d'assassinat, avait rendu un verdict affirmatif sur la question de *guet-apens*, et, en même temps, négatif sur la question de préméditation. La cour d'assises, sur ce verdict, prononça la peine de l'assassinat, c'est-à-dire un arrêt de mort. La cour régulatrice cassa l'arrêt comme s'appuyant sur un verdict essentiellement anomal et contradictoire. Le jury, en niant la préméditation et en affirmant le *guet-apens*, se donnait un démenti à lui-même, le *guet-apens* comportant nécessairement la préméditation. Il en eût été tout autrement et le verdict eût été irréprochable ou, en tout cas, pur de contradiction, si le jury avait répondu affirmativement à la question de préméditation et fait une réponse négative sur la question de *guet-apens.*

Le *guet-apens*, de même que la préméditation, n'aggrave pas uniquement la criminalité et la pénalité de l'homicide volontaire ; ces deux circonstances isolées ou coexistantes aggravent aussi la culpabilité et élèvent le taux de la pénalité en matière de coups et blessures. Le délit de coups et blessures ou violences corporelles quelconques, lorsqu'il a entraîné, pour la victime, une incapacité de travail de plus de vingt jours, est puni, suivant l'article 309 du code pénal, d'un emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende de 16 à 2,000 francs. Aux termes de l'article 310 du même code, la peine est celle de la reclusion, variant du minimum de cinq ans au maximum de dix ans, si le délit s'est compliqué de préméditation ou de *guet-apens.* Suivant l'article 311 du code pénal, les blessures volontaires légères, n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail, rendent leur auteur passible d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 à 200 francs ; la circonstance accessoire de *guet-apens* ou de préméditation a pour conséquence d'élever le taux de la peine. Cette pénalité consiste alors dans un emprisonnement de deux à cinq ans et dans une amende de 50 à 500 francs.

GUÉTIN (LE), hameau de France (Cher), comm. de Cuffy, sur le chemin de fer d'Orléans. Manoir d'Apremont et tour de Cuffy. Le canal latéral à la Loire y traverse l'Allier sur un magnifique pont-aqueduc de 1,500 mètres de longueur et de 18 arches en pierre de 16 mètres d'ouverture.

GUÊTRE s. f. (ghê-tre — bas-breton, *gwel-tren*, même sens). Partie du vêtement qui couvre la jambe et le dessus de la chaussure : GUÊTRES *de cuir, de toile, de drap.*

GUÊTRÉ, ÉE (ghê-tré), part. passé du v. Guêtrer. Qui a des guêtres : *Un soldat* GUÊTRÉ *de neuf.*

GUÊTRER v. a. ou tr. (ghê-tré — rad. *guêtre*). Mettre des guêtres à : GUÊTRER *son maître.*

Se guêtrer v. pr. Mettre ses guêtres : GUÊTRE-TOI *et partons.*

GUÊTRIER s. m. (ghê-tri-é — rad. *guêtre*). Techn. Ouvrier qui fait des guêtres.

GUÊTRON s. m. (ghê-tron — dimin. de *guêtre*). Guêtre courte : *Des* GUÊTRONS *de drap.*

GUETTARD (Jean-Etienne), naturaliste français, né à Etampes le 22 septembre 1715, mort à Paris le 7 janvier 1786. Son aïeul maternel, apothicaire à Etampes, botaniste amateur, ami et correspondant des Jussieu, prit soin de son éducation et lui inculqua les premiers éléments des sciences naturelles. Guettard vint compléter ses études à Paris et s'y fit remarquer de Bernard de Jussieu. Réaumur, qui avait besoin de jeunes gens instruits et appliqués pour l'aider dans ses diverses recherches, se l'attacha, avec Brisson et plusieurs autres. Guettard entra à l'Académie des sciences en 1743, dans la section de botanique. Un examen plus approfondi des glandes pilifères des plantes lui fournit un caractère propre à la délimitation de certains genres. Ces recherches obtinrent le suffrage de Linné. L'observation des habitudes des plantes parasites lui procura de nouveaux succès. Il distingua ces plantes en trois classes : les unes se nourrissant exclusivement aux dépens de la plante sur laquelle elles se fixent ; les autres, quoique ayant leurs racines en terre, empruntant encore à la plante nourricière une partie de ses sucs ; les dernières enfin n'empruntant à la plante à laquelle elles s'attachent qu'un support mécanique qui leur permette de s'élever pour rencontrer l'air et la lumière. Il reconnut le mode selon lequel la plante parasite s'attache à la plante mère et y implante ses suçoirs qui, traversant l'écorce, pénètrent souvent jusqu'au bois.

Après s'être longtemps occupé exclusivement de botanique, Guettard s'adonna ensuite entièrement à la minéralogie. Il est le premier naturaliste qui ait senti et fait comprendre l'importance des cartes minéralogiques. Ses voyages dans toutes les parties de la France, en Italie, en Allemagne et en Pologne lui ont permis de publier un assez grand nombre de ces cartes. Il fut l'un des premiers maîtres de Lavoisier, par lequel il s'était fait aider dans ce travail. Il est encore le premier géologiste qui ait reconnu dans les montagnes de l'Auvergne les cratères de volcans éteints.

Guettard s'attacha, en 1748, au duc d'Orléans, qui venait de se retirer à Sainte-Geneviève, et qui lui laissa en mourant son cabinet d'histoire naturelle. Mais Guettard le restitua au fils du duc, qui l'en constitua gardien, en lui concédant un petit logement au Palais-Royal.

Guettard paraît avoir été un homme d'un caractère insupportable. Un nouveau confrère le remerciait un jour de lui avoir donné sa voix. Il répondit avec sa brutalité habituelle : « Vous ne me devez rien. Si je n'avais pas cru qu'il fût juste de vous la donner, vous ne l'auriez pas eue, car je ne vous aime pas. » Quand il rencontrait Condorcet, les jours où celui-ci avait un éloge à prononcer : « Vous allez bien mentir quand il s'agira de moi, je ne veux que la vérité, » lui disait-il. Malgré sa brusquerie, il était très-humain. Les cris, dit Condorcet, par lesquels on proclame dans les murs de Paris les arrêts de mort troublaient son repos au point de lui inspirer le désir d'abandonner la ville. « Comment, disait-il, n'être pas révolté d'entendre annoncer tranquillement qu'un homme va égorger publiquement un autre homme et inviter à cet horrible spectacle un peuple que la misère ne dispose déjà que trop à la férocité ? » On a de Guettard plus de 200 mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences.

GUETTARDAIRE s. f. (ghè-tar-dè-re — rad. *guettarde*). Bot. Section du genre guettarde.

GUETTARDE s. f. (ghè-tar-de — de *Guettard*, natur. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, type de la tribu des guettardées, comprenant une quinzaine d'espèces, qui habitent pour la plupart l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi GUETTARDIE.

— **Encycl.** Les *guettardes* sont des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux à feuilles opposées, ovales ou lancéolées, munies de stipules caduques ; les fleurs sont polygames, portées sur des pédoncules axillaires bifides, et accompagnées chacune d'une bractée ; elles présentent un calice tubuleux et une corolle à sept divisions ; le fruit est un drupe sec. Ce genre comprend une quinzaine d'espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale ; l'Asie en possède aussi quelques-unes. La *guettarde superbe*, vulgairement appelée *fleur de Saint-Thomé*, est un grand arbrisseau qui croît à la Jamaïque. Les créoles emploient ses feuilles en décoction ou en bains pour guérir les enflures ; les fleurs exhalent une odeur délicieuse ; les fruits ont une saveur douce et sont bons à manger quand ils sont bien mûrs.

GUETTARDÉ, ÉE adj. (ghè-tar-dé — rad. *guettarde*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre guettarde. ‖ On dit aussi GUETTARDACÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre guettarde.

GUETTARDICRINE s. m. (ghè-tar-di-kri-ne — de *Guettard*, naturaliste français, et du gr. *krinon*, lis). Echin. Genre d'échinodermes, de la famille des crinoïdes, dont l'espèce type est fossile et se trouve dans les terrains oolithiques de l'Aunis.

GUETTE s. f. (ghè-te — rad. *guet*). Action de guetter, surveillance, garde : *Chien de bonne* GUETTE.

— Art. milit. Nom donné, pendant le moyen âge, à une des principales tours d'un château, celle où se tenait la sentinelle chargée d'explorer la campagne : *La* GUETTE *était ordinairement munie d'une cloche que l'on sonnait en cas d'alarme ; souvent cette cloche était remplacée par un cornet ou olifant, peut-être aussi par un porte-voix, avec lequel on annonçait la présence de l'ennemi.* (Pr. Mérimée.)

— Constr. Poteau de pan de bois, incliné de deux ou trois fois son épaisseur. ‖ Demi-croix de Saint-André posée en contre-fiche dans les pans d'une charpente.

GUETTÉ, ÉE (ghè-té), part. passé du v. Guetter : *Un voleur* GUETTÉ *par la police.*

Le voleur tourne tant, qu'il entre en lieu *guetté.*
LA FONTAINE.

GUETTÉE (Wladimir), historien et publiciste français, né à Blois vers 1815. Il entra dans les ordres, fut pendant quelques années desservant d'une paroisse du Loir-et-Cher, publia à Blois, après la révolution de Février 1848, un journal intitulé la *Démocratie*, puis se rendit à Paris, où il remplit les fonctions d'aumônier dans divers hôpitaux. Ses doctrines jansénistes et gallicanes lui ont attiré de vifs démêlés avec ses supérieurs.

Plusieurs de ses ouvrages ayant été mis à l'index, il fut écarté du ministère sacerdotal, sans être toutefois formellement interdit, et il est entré, comme prêtre, dans l'Eglise catholique orientale. Outre de nombreux articles insérés dans l'*Observateur catholique*, journal gallican, on lui doit : *Histoire de l'Eglise de France* (1847-1857, 12 vol. in-8°), composée sur des documents originaux, et mise à l'index ; *Essai bibliographique* sur les *Bossuétines* de M. Poujoulat (1854, in-8°) ; *Jansénisme et jésuitisme* (1857, in-8°) ; *Histoire des jésuites* (1858 et suiv., in-8°) ; la *Papauté temporelle condamnée par le pape saint Grégoire le Grand* (1861) ; *Réfutation de la prétendue* Vie de Jésus *de M. Renan* (1863-1864, in-8°) ; *De l'encyclique du 8 décembre 1864* (1865, in-8°), sans nom d'auteur ; *Exposition de la doctrine de l'Eglise orthodoxe et des autres Eglises chrétiennes* (1868, in-18), livre instructif et intéressant.

GUETTENDAR, village situé en face de Saint-Louis, sur la rive gauche du Sénégal, sur la pointe de Barbarie, habité par des pêcheurs. C'est de là que part le canot de la Santé pour demander la patente aux navires qui passent la barre. Les embarcations et les pirogues peuvent traverser la barre sur les bas-fonds devant ce village.

GUETTER v. a. ou tr. (ghè-té — rad. *guet*). Epier, surveiller, observer avec attention : GUETTER *un voleur.* GUETTER *l'ennemi.* GUETTER *un lapin près de son terrier. La police le* GUETTE *depuis longtemps.*

Une souris craignait un chat,
Qui dès longtemps la *guettait* au passage.
LA FONTAINE.